

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC/Réception des soumissions -  
TPSGC  
Place Bonaventure  
portail Sud-Est 800  
rue de La Gauchetière Ouest  
Montreal  
Quebec  
H5A 1L6

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
New Bridge for the St. Lawrence/Nouveau pont pour le  
Saint-Laurent  
11th Floor  
800 René-Lévesque Boulevard West  
Montréal  
Quebec  
H3B 1X9

<b>Title - Sujet</b> NBSLC	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> T8010-140002/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> T8010-140002	<b>Date</b> 2014-04-01
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$NB-001-64871	
<b>File No. - N° de dossier</b> nb001.T8010-140002	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-04-30</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Wong, Lisa	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> nb001
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> ( ) - ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

T8010-140002/A

Amd. No. - N° de la modif.

002

Buyer ID - Id de l'acheteur

nb001

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8010-140002

File No. - N° du dossier

nb001T8010-140002

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Volontairement laissé en blanc.

**ADDENDA N° 002**

**DEMANDE DE QUALIFICATION (DDQ)**

**POUR LE PROJET DE CORRIDOR DU NOUVEAU PONT POUR  
LE SAINT-LAURENT**

**GOUVERNEMENT DU CANADA**

**CET ADDENDA VISE À APPLIQUER LES CHANGEMENTS SUIVANTS :**

**1. à l'article 3.2, Demandes de renseignements pendant l'étape de la DDQ :**

**Supprimer le texte qui suit :**

Pendant l'étape de la DDQ, afin d'assurer la transparence et la qualité des renseignements fournis aux parties intéressées, les demandes de renseignements reçues et les réponses à ces demandes, le cas échéant, seront présentées par écrit dans un addenda qui sera affiché sur le site [achatsetventes.gc.ca](https://achatsetventes.gc.ca) sans que la source de la demande soit révélée. Il incombe exclusivement à chaque partie intéressée de vérifier régulièrement sur ce site si un addenda y a été affiché (<https://achatsetventes.gc.ca>).

**Le remplacer par ce qui suit :**

Pendant l'étape de la DDQ, afin d'assurer la transparence et la qualité des renseignements fournis aux parties intéressées, les demandes de renseignements reçues et les réponses à ces demandes, le cas échéant, seront présentées par écrit et seront affichées à la section « Fichiers joints » du site [achatsetventes.gc.ca](https://achatsetventes.gc.ca) sans que la source de la demande soit révélée. Si le gouvernement du Canada établit qu'une demande exige une modification à la DDQ, il fera paraître un addenda. Il incombe exclusivement à chaque partie intéressée de vérifier régulièrement sur ce site si des questions et réponses ou un addenda y ont été affichés (<https://achatsetventes.gc.ca>).

**2. à l'Annexe A – Glossaire et définitions, « addendum ou addenda » :**

**Supprimer :**

**Addenda** désigne un addenda à la DDQ qui a été émis par le Responsable de l'approvisionnement, comme il est décrit au paragraphe **Error! Reference source not found.**;

**Les remplacer par ce qui suit :**

On entend par « **addendum** ou **addenda** » les addendas à la présente DDQ publiés par les autorités adjudicatrices ainsi qu'il est décrit à l'Annexe E, paragraphe 1.1;

**3. à l'Annexe E, « Instructions standard relatives à la DDQ », addenda 1.1 :**

**Supprimer :**

1.1 Addenda

Le Canada peut, à son entière discrétion, modifier ou clarifier les modalités ou le contenu de la DDQ à quelque moment que ce soit avant la Date limite de présentation des Réponses à la DDQ en émettant un addenda écrit et en l'affichant sur le site achatsetventes.gc.ca. Un addenda écrit est le seul moyen de modifier ou de clarifier la DDQ et aucune autre forme de communication, qu'elle soit écrite ou verbale, ne sera incluse dans la DDQ ni ne la modifiera ou ne la clarifiera. Seul le Responsable de l'approvisionnement est autorisé à modifier ou à clarifier la DDQ en émettant un Addenda. Aucun autre employé ou représentant du Canada n'est autorisé à le faire.

**Le remplacer par le texte qui suit :**

1.1 Addenda

Le gouvernement du Canada peut, à sa discrétion exclusive, modifier ou préciser les conditions générales ou le contenu de la présente DDQ à tout moment avant l'échéance prévue pour les soumissions en rédigeant un addenda et en l'affichant sur le site achatsetventes.gc.ca. La rédaction d'un addenda constitue le seul moyen d'apporter des modifications ou des précisions à la présente DDQ et aucun autre mode de communication, qu'il soit écrit ou oral, y compris les réponses en vertu de l'article 3.2, ne pourra servir à modifier ou ne préciser d'aucune manière la présente DDQ. Seule l'autorité adjudicatrice a le droit de modifier ou de préciser la présente DDQ en lui joignant un addenda. Aucun autre employé ou représentant du gouvernement du Canada n'est autorisé à modifier ou à préciser la présente DDQ.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.**